

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2016

Etaient présents : Mme Nicole DELAVILLE - M. Régis BELGERI - Mme Annette RODIER - M. Jean-Marc BOUSCHBACHER - Mme Thérèse LALOGÉ-M. Yves DESVERNES - Mme Marlène CLEMENT - Mr Jean-Claude HATIER - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Thibault HEINTZ - M. Philippe ROBERT - Mme Petra LAURAIN - M. Laurent ROUSSELOT - Mme Sylvie PALUMBO

Était absente excusée : Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 19 février 2016

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Etude complémentaire - Station de traitement : demandes de subventions
 - 2 - Astreinte : modification du taux de l'indemnité
 - 3 - Subvention : voyage scolaire (Collège)
 - 4 - Communauté de Communes : convention pour autorisation de passage (sentier)
 - 5 - O.N.F : destination des petits bois et houppiers
 - 6 - Chasse : renouvellement bail
 - 7 - Salle des fêtes : tarifs alcooborne
 - 8 - Achat disques durs – (serveur)
 - 9 – Vente d'une parcelle au lot. Hexagone
- Informations et questions diverses

Début du conseil : 20 h 40

Monsieur le Maire demande d'ajouter à la séance les deux points suivants :

- Travaux sur le surpresseur situé à "La Côte".
- Convention avec l'ADPEP : Convention d'Action d'Accompagnement à la scolarité 2016.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 28 janvier 2016 Monsieur le Maire demande si des conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – ETUDE COMPLÉMENTAIRE – STATION DE TRAITEMENT : DEMANDES DE SUBVENTIONS (délibération n° 2016.02.26/01)

Monsieur le Maire signale que la station mobile de traitement de l'eau va être opérationnelle le 29 février, l'ARS se rendra sur place pour vérifier son fonctionnement et fera des contrôles (analyses plus complètes). Il indique que l'étude de diagnostic du système d'alimentation en eau potable de la Commune est terminée et que les représentants du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau, présents à la réunion de présentation de la phase 3 du 09 février 2016, souhaitent que soient étudiées dans un avant-projet sommaire plusieurs solutions technico-économiques dans le cadre de la sécurisation de la production de l'eau potable, conjointement avec la commune de Relanges. Il présente le montant prévisionnel de l'étude qui s'élève à 3.889,00 HT de la Société G2C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une aide financière de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental des Vosges.

2 - ASTREINTE : MODIFICATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ : (délibération n° 2016.02.26/02)

Monsieur le Maire explique que l'arrêté du 14 avril 2015 a modifié le montant de l'indemnité d'astreinte.

Après concertation, les membres du Conseil décident à l'unanimité, de verser aux agents concernés le nouveau montant de cette indemnité soit 159,20 € pour une semaine complète d'astreinte à la date d'application soit au 17 avril 2015.

3 – SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE (collège) : (délibération n° 2016.02.26/03)

Monsieur DESVERNES fait lecture du courrier émanant de Mr le Principal du Collège sollicitant une participation de la commune concernant un stage de plein air à Embrun (Hautes-Alpes) pour trois collégiens.

Les membres du conseil accordent, à l'unanimité, une subvention de 50,00 € par élève domicilié sur la commune sur confirmation par le collège de la participation effective des enfants.

4 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Convention pour autorisation de passage (sentier) (délibération n° 2016.02.26/04)

Monsieur le Maire signale que la COM COM a mis en place des sentiers de randonnée pédestre qui passent sur le territoire de la commune.

Afin de pérenniser cette offre touristique il y a lieu d'établir une convention autorisant le balisage et le passage de ces sentiers comme présentés sur le plan remis à chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le droit de passage et l'autorisation de balisage des sentiers pédestres sur les chemins et voies communales.

5 – O.N.F. : destination des petits bois et houppiers : (délibération n° 2016.02.26/05)

Monsieur Kontor, technicien à l'Office Nationale des forêts fait connaître par son courrier du 29 janvier qu'il a procédé au martelage des parcelles 1b, 5b et 18r de la forêt communale. Le volume des grumes est d'environ 47 m³, le volume des petits bois et houppiers est approximativement de 162 m³, soit 210 stères.

Monsieur P. ROBERT, vice-président de la commission cours d'eau et forêt indique que les affouages effectués cette année se sont bien déroulés avec malgré tout quelques soucis avec l'adjudicataire de la chasse sur les parcelles concernées et qu'il y a lieu de les reconduire en 2017.

Après concertation, les membres du Conseil, décident, à l'unanimité, de reconduire l'affouage sur les parcelles décrites ci-dessus.

6 – CHASSE : renouvellement bail :

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible en l'état, par manque de renseignements complémentaires non parvenus à ce jour, de statuer que ce point et qu'il y a lieu de le reporter à un autre conseil lorsque tous les éléments seront entre nos mains.

7 - SALLE DES FÊTES : tarif alcoborne : (délibération n° 2016.02.26/06)

Monsieur BOUSCHBACHER indique que l'alcoborne a été posé à la salle des fêtes et qu'il y a lieu de fixer le tarif des pailles qui seront délivrées aux associations qui en feront la demande.

Après concertation, les membres du Conseil, fixent, à l'unanimité, le prix unitaire à 0,20 € TTC.

8 – ACHAT DISQUES DURS (serveur) : (délibération n° 2016.02.26/07)

Lors de la sauvegarde des données informatiques notre informaticien s'est rendu compte que le disque dur serveur était HS.

Dans l'urgence, il a fallu le remplacer. Par mesure de précaution et sur ses conseils, il serait utile d'en avoir un deuxième de secours qui prendrait le relais en cas de défaillance du serveur utilisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté pour l'achat de deux disques dur serveur pour un montant de 640,00 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

9 – VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT L'HEXAGONE : (délibération n° 2016.02.26/08)

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'achat d'une parcelle au lotissement "l'Hexagone" cadastrée sous le numéro A 629, lot n° 11, d'une surface de 1270 m².

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, décident de vendre cette parcelle comme mentionné ci-dessus au prix de 12 € le m².

10 – TRAVAUX SUR LE SURPRESSEUR : (délibération n° 2016.02.26/09)

Des pannes récurrentes sont intervenues sur le surpresseur de "la côte" occasionnant des coupures d'eau. Après vérification des installations, il s'avère que le système électrique est défectueux. Le devis des Ets TOUSSAINT est présenté aux membres du Conseil pour un montant de 3.860,00 € HT pour la mise en place d'un nouveau tableau de commande.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le devis présenté. Les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2016.

11 – CONVENTION D'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ - "ADPEP88" : (délibération n° 2016.02.26/10)

Monsieur BELGERI explique qu'un accompagnement à la scolarité a déjà été mis en place à l'école primaire l'année passée en collaboration avec l'ADPEP. Les intervenants ont pour mission de répondre aux objectifs suivants, selon les besoins des élèves : aide aux leçons et devoirs, apprendre à apprendre ses leçons, savoir rechercher un document, savoir utiliser ses outils (classeurs, livres, dictionnaire...), accueil des familles et lien régulier avec elles, etc.....

L'utilité de ces prestations est confirmée par les courriers reçus de Mesdames les Institutrices.

Une nouvelle action a débuté le 1^{er} janvier 2016 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2016, le montant de la prestation s'élèvera à 300,00 €. Dix élèves sont concernés.

Après délibération, Les Membres du Conseil, treize pour et une abstention, décident de reconduire cette aide à l'accompagnement scolaire comme précisé ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Renouvellement de l'adhésion à l'association "aux Sources du Parc" pour 2016 ;
- Information sur l'ouverture d'une procédure de surendettement ;
- Courrier reçu de la "POSTE IMMO" qui nous propose d'acquérir l'immeuble abritant le bureau de poste situé 46, rue de la république au prix de 120.000 € HD (hors droits) ;
- Suite à la réunion d'information avec le CADA (voir compte-rendu du 28 janvier 2016), Monsieur le Préfet des Vosges a accepté le projet de la FMS en partenariat avec Vosgelis qui a pour but d'accueillir des demandeurs d'asile sur la commune. Après débat Monsieur ROUSSELOT demande un vote à mains levées : 7 pour – 6 contre et 1 abstention. Monsieur DESVERNES indique qu'il communiquera, par courrier, la position des élus sur cette décision.
- Visite à la Barbeline dans les locaux de "Angle de Vue" : problème de gouttière : voir l'entreprise qui a réalisé la toiture (garantie décennale).
- Vu avec Mr MONASSE, président de l'Union des Commerçants, concernant le marquage du stationnement "arrêt minute". 7 places ont été retenues. Le devis présenté est de 300 € TTC/l'unité. L'union des Commerçants participera au coût.
- L'entreprise SIGNAUX GIROD a revu la signalisation complète sur la commune devis 12.500 € TTC en fourniture et 5.000 € HT pour la pose. Cette rénovation sera étudiée en commission.
- La CMSA organise sept ateliers thématiques à la COM COM sur le thème "Pour bien vieillir".
- Vosgelis est venu en mairie présenté leur programme de rénovation des HLM Le Hé bain et ceux de la rue du 8 mai (travaux extérieurs, dans les communs et dans les logements) menuiseries, changement des chaudières, des portes d'entrée, etc. pour un montant total de 169.680,50 € TTC. Le bâtiment désaffecté situé au Grand jardin sera détruit en 2017.
- Effectif des services techniques au minimum (deux agents en maladie) un CAE sera recruté pour pallier à ce déficit.

Madame DELAVILLE présente les décors réalisés par des bénévoles qui vont orner quelques massifs rue de la République et rue Stanislas pour les fêtes de Pâques.

Monsieur BELGERI signale que l'arrêté préfectoral, reçu le 23 février, autorise le tir et désigne 3 chasseurs pour la destruction de corbeaux freux du 1^{er} avril au 30 juin 2016 au lieu dit "bois de St Clément".

Concernant les pigeons qui ont élu domicile rue de la Collégiale, de la République, du château, la régulation de la population est autorisée pour une centaine par des cages pièges adaptées. Celui-ci a pris contact avec le piégeur.

Divers

- Le responsable des services techniques travaille sur le local "bureau" à la barbeline ;

- Les boîtes aux lettres endommagées sur le bâtiment de la MPT ont été remplacées : 100 € environ, déclaration faite à notre assureur ;
- Du vieux mobilier encombre les sous sol et les garages (petites tables d'écoliers, baby foot, table ordinateur etc. (une délibération de septembre 2011 fixe le prix à 25 € la table et chaise) le tout sera listé par le responsable des services techniques et proposé à la vente ;
- Les demandes de subvention aux associations sont envoyées ;
- Les feux d'artifice auront lieu le 13 juillet.
- L'association familiale ouvrira le centre aéré le 11 juillet jusqu'au 5 août ;
- Le service départemental des archives est attendu au château, le 3 mars, afin d'expliquer l'organisation à mettre en place ;
- Le 7 mars visite du Calvaire avec les monuments historiques afin de connaître les travaux autorisés sur ce site classé (nettoyage, etc.) ;
- Plusieurs communes refusent leur participation aux frais de fonctionnement des "restos du cœur".

Agenda :

- ✓ Vendredi 4 mars : réunion commission travaux avec G2C à 10 h et assemble générale du comité des fêtes à 20 h 30 ;
- ✓ Dimanche 6 mars : don du sans à la salle des fêtes ;
- ✓ Dimanche 27 mars : chasse à l'œuf cour de l'école maternelle ;
- ✓ Du 29 mars au 2 avril : semaine des arts avec le MPT.

Monsieur J.C. HATIER signale que le panneau voisin vigilant posé route de Monthureux est gênant lorsque l'on vient de la route d'Attigny : le responsable des services techniques se rendra sur place afin de remédier à ce problème ;

Monsieur P. ROBERT revient sur l'état de la Saône, dépôt d'alluvions, etc (problème déjà évoqué). Monsieur DESVERNES lui indique que lors de la prochaine réunion de la COM COM le SATEMA (Service d'assistance technique pour l'entretien des milieux aquatiques) apportera des précisions à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

DARNEY, le 26 février 2016

Le Maire,

Yves DESVERNES

